

**NE JETEZ PAS VOS LINGETTES DANS VOS TOILETTES.**  
**Les lingettes doivent être jetées dans la poubelle.**



**CHAQUE SECONDE,  
233 LINGETTES  
SONT UTILISÉES EN FRANCE.  
SOIT 7,3 MILLIARDS PAR AN!**

### **Pourquoi ne pas jeter les lingettes dans les toilettes ?**

Une fois dans les égouts, les lingettes se fixent sur les micro-déchets et les graisses, s'enroulent les unes aux autres et se transforment peu à peu en masses visqueuses.

### **Quels sont les dommages pour vos sanitaires ?**

Si le bouchon se forme dans la partie privative, il y a un risque de débordement et de refoulement des eaux usées dans vos canalisations.

Si les lingettes parviennent dans les égouts, elles obstruent les canalisations, les pompes de relevage... bref tout le système d'épuration !



### **Un coût à supporter**

Une obstruction nécessite une intervention. Et cela à un coût. Il est à votre charge si les dommages sont causés dans les parties privées.

Si non, c'est la collectivité qui paye. Le financement est assuré par la redevance perçue auprès des abonnés.

